

MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES

Suivi des populations de bruant ortolan au sein des ZPS
FR9112026 « Massif du Madres-Coronat » et FR9112024
« Capcir-Carlit-Campcardos »

MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS :

MASSIF DU MADRES-CORONAT ET CAPCIR-CARLIT-CAMPCARDOS



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIÈRES (CCTP)

Avril 2021

Table des matières

I. Contexte et présentation du site	1
A. Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.....	1
B. Natura 2000 et le PNR PC	2
C. Mise en œuvre des documents d’objectifs	3
D. Objectifs de l’étude.....	3
II. Prestations attendues.....	4
III. Méthodologie.....	5
A. Pré-étude	5
B. Espèces et secteurs cibles.....	5
Espèces recherchées	5
Secteurs ciblés.....	5
C. Calendrier de l’étude	6
D. Mode opératoire et méthode d’observation.....	6
Attentions particulières.....	6
E. Données produites	7
Données numériques.....	7
Données cartographiques	7
F. Analyse, définition des enjeux et préconisations de gestion	7
G. Présentation de l’étude	7
IV. Format des rendus de l’étude.....	8
V. Conditions générales	9
A. Calendrier de l’étude	9
B. Budget.....	9
C. Suivi du projet.....	9
D. Propriété des données, droit d’utilisation et confidentialité	9
E. Documents mis à disposition	10
VI. Propositions : rendus attendus, jugement et délais	11
A. Réponse attendue.....	11
B. Critère de sélection.....	11
C. Délais d’envoi des propositions	11
VII. Annexes	12

I. Contexte et présentation du site

A. Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC), créé en 2004 et géré par un syndicat mixte, constitue un territoire d'environ 137 000 ha de montagne, s'échelonnant de 300 à 2 921 m d'altitude (**Figure 1**). Il s'étend des frontières avec l'Andorre et l'Espagne jusqu'aux abords de Prades et aux pentes du Canigó. Il regroupe 66 communes, le département des Pyrénées-Orientales, la région Occitanie, et trois communautés de communes (Conflent Canigó, Pyrénées-Cerdagne et Pyrénées catalanes).

Le syndicat mixte du PNR PC a pour objet de mettre en œuvre un projet territorial de développement durable (Charte 2014-2026), au travers des missions telles que définies par les lois et décrets en vigueur :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

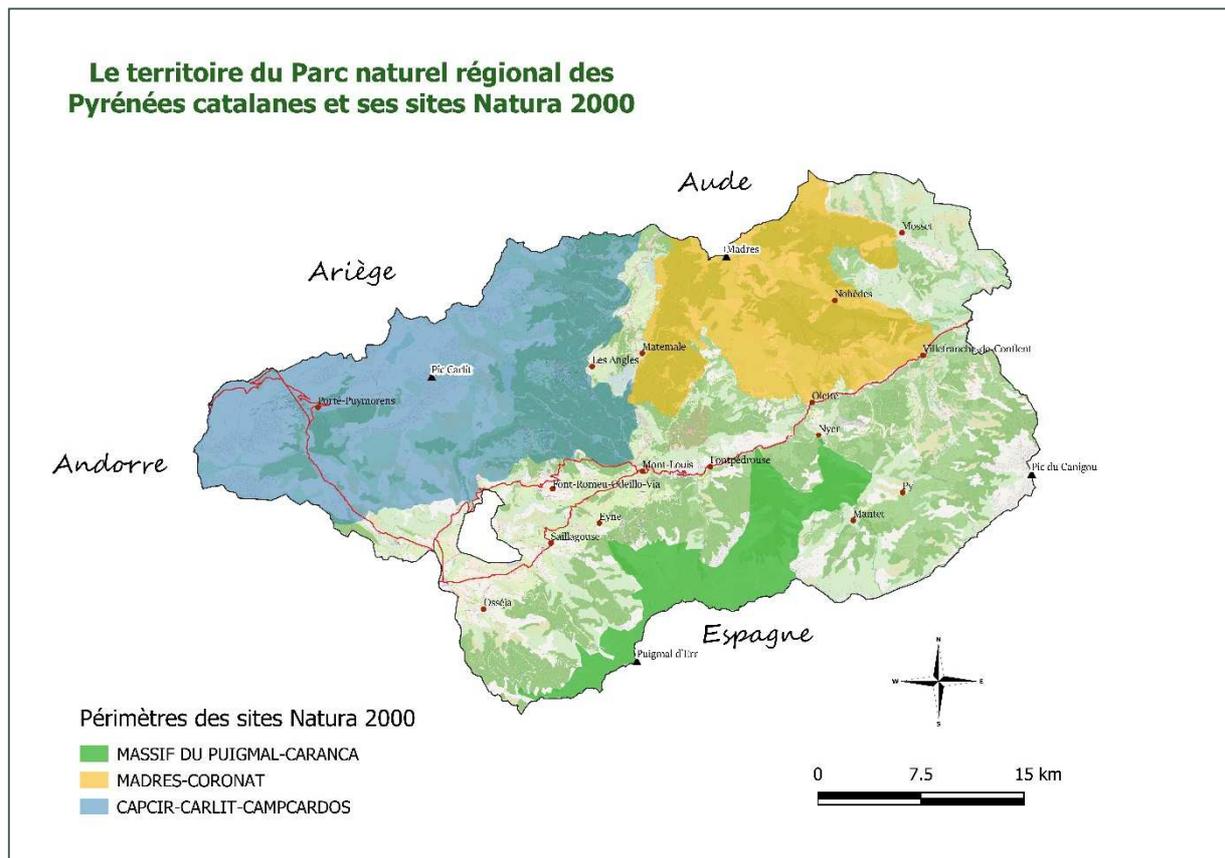


Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

B. Natura 2000 et le PNR PC

Les caractéristiques environnementales que présente le territoire du PNR PC ont notamment justifié le classement de plus de 60% de sa surface en Natura 2000, que ce soit au titre de la directive Habitat-Faune-Flore ou de la directive Oiseaux. Le PNR PC est aujourd'hui animateur de trois sites que sont le massif du Madres-Coronat, le site du Capcir-Carlit-Campcardos et le massif du Puigmal-Carança. Ainsi, il se base sur les textes nationaux pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité fixés par l'Europe dans les deux directives.

Le site du massif du Madres-Coronat est un site historique dans la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Il a fait partie des 35 sites pilotes expérimentaux sélectionnés en 1995. Il couvre une surface de 21 396 ha et est concerné par les deux directives européennes impliquant la création d'une zone spéciale de conservation "Madres-Coronat" (ZSC FR 9101473) et d'une zone de protection spéciale "Madres-Coronat" (ZPS FR 9112026). Au total, ce sont 18 communes du département des Pyrénées-Orientales (**Figure 2**) qui sont concernées : Ayguatébia, Caudiès-de-Conflent, Conat, Formiguères, Fuilla, Jujols, Matemale, Mosset, Nohèdes, Olette, Oreilla, Puyvalador, Railleu, Réal, Sansa, Serdynya, Urbanya, Villefranche-de-Conflent. La liste des espèces proposées au FSD de de la ZPS du massif du Madres-Coronat est disponible en **Annexe A**.

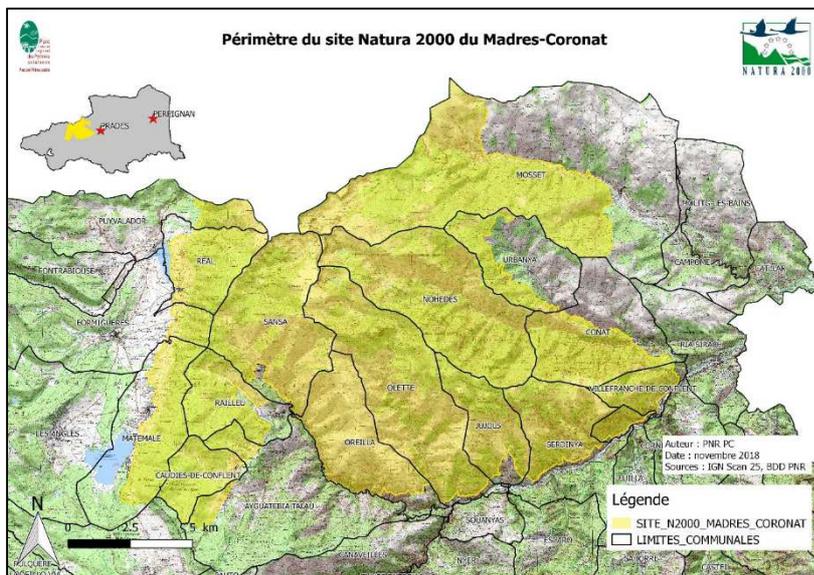


Figure 2 : Site Natura 2000 du massif du Madres-Coronat

Le site du Carlit-Capcir-Campcardos est un site majeur des Pyrénées catalanes, et même d'Occitanie, de par son envergure, 39 667 ha (**Figure 3**). Il couvre ainsi un territoire de haute montagne, comprenant le point culminant du département des Pyrénées-Orientales, le Pic Carlit presque 3000 mètres d'altitude. Le site est récent, avec un document d'objectifs (DOCOB) validé en 2009, et renferme un riche patrimoine naturel qui lui a valu un classement au titre des deux directives européennes : une zone spéciale de conservation (ZSC FR9101471) et une zone de protection spéciale (ZPS FR9112024). Le site couvre les communes suivantes : Les Angles, Angoustrine, Bolquère, Dorres, Enveitg, Fontrabieuse, Font-Romeu, Formiguères, Latour-de-Carol, La Llagonne, Matemale, Porta, Porté-Puymorens, Puyvalador et Targassonne. La liste des espèces proposées au FSD de de la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos est disponible en **Annexe B**.

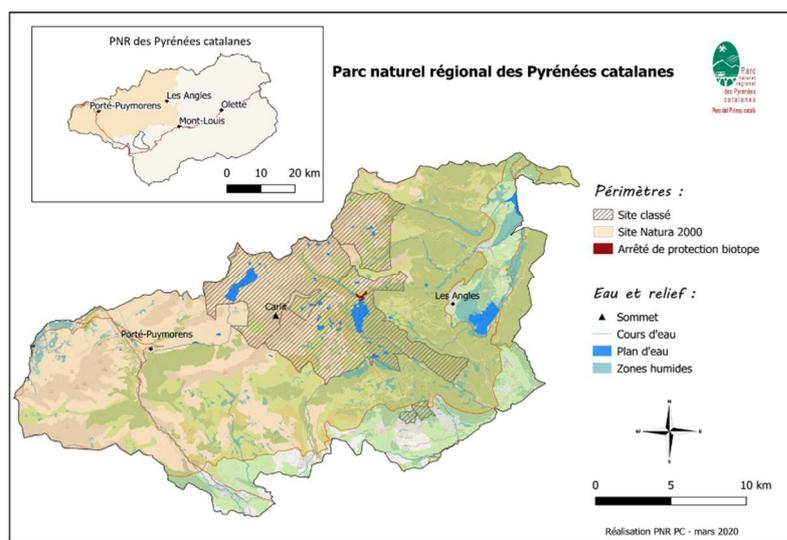


Figure 3 : Site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos

C. Mise en œuvre des documents d'objectifs

Le PNR PC est chargé de la mise en œuvre des Docobs des deux sites Natura 2000.

Sur ces deux sites, deux séries d'inventaires avifaune par points d'écoute dans le cadre de la rédaction des Docob des ZPS ainsi qu'une étude spécifique à l'espèce ont été menés. Ces travaux ont été réalisés par le Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR) en 2008, 2009 et 2014. A cela s'ajoute une étude ciblée sur l'avifaune d'intérêt communautaire et patrimoniale, réalisée en 2017 uniquement sur le site du Madres-Coronat aussi par le GOR.

Les Formulaire Standards de Données (FSD) des sites mentionnent le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) comme espèce à enjeu fort à modéré. C'est aussi une espèce indicatrice des milieux ouverts connaissant un déclin au niveau européen. De part ce contexte, en parallèle de son identification sur les FSD, elle a été classée parmi la liste des espèces prioritaires du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes.

L'importance de l'espèce est traduite dans les Docobs à travers les objectifs de suivi qui sont affichés : CS.02 « Inventaires complémentaires et suivis des espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la directive Oiseaux » (CCC) et SUIV.03 « Réaliser le suivi des populations de bruant ortolan » (MC, Docob en cours de révision). On retrouve des objectifs similaires dans les plans de gestion des Réserves naturelles du Madres notamment sur Nohèdes et Jujols.

Aussi, il est certain que l'avifaune de façon générale, représente un enjeu majeur pour les sites, comme en témoigne le nombre élevé d'espèces d'intérêt communautaire citées dans les FSD des deux sites (fauvette pitchou, pipit rousseline, pie-grièche écorcheur, alouette lulu) mais aussi la liste d'espèce patrimoniale de la charte du Parc et les plans de gestion des Réserves naturelles (fauvette à lunette).

L'amélioration des connaissances concernant l'avifaune du massif du Madres-Coronat doit permettre de mieux prendre en compte les besoins des populations et de proposer des mesures répondant aux menaces pesant sur elles.

D. Objectifs de l'étude

L'étude consistera à reproduire les points d'écoute réalisés en 2014 en utilisant la même méthodologie. Cela correspond à 66 points d'écoute répartis sur les deux sites. Les résultats 2021 doivent permettre de réévaluer l'état des populations et d'établir une tendance entre les campagnes 2008/2009 et 2014.

Sur les sites du massif du Madres-Coronat et Capcir-Carlit-Campcardos, les objectifs de l'étude sont :

- La mise à jour des connaissances relatives au bruant ortolan, sur les secteurs à enjeux définis dans l'étude de 2014 :
 - Distribution et localisation des populations avec les données cartographiques associées ;
 - Création d'une « fiche espèce » par site (une Madres et une Carlit) et de « fiches stations » par point d'écoute ;
- L'évaluation de l'état de conservation des populations et comparaison avec les campagnes 2008/2009 et 2014 ;
- La proposition précise et argumentée, par fiche station, d'actions de gestion à mettre en œuvre en priorité en faveur du bruant ortolan puis des autres espèces d'avifaune d'intérêt communautaire (cf FSDs) et patrimoniales (cf Annexe 9 de la charte Parc, Annexe 10 de la charte pour les espèces prioritaires, et plan de gestion des réserves de Nohèdes et de Jujols) des milieux ouverts.

II. Prestations attendues

Le prestataire réalisera un suivi des espèces d'avifaune inscrites aux Annexes II et IV de la Directive Oiseaux ou encore patrimoniales en reprenant la même méthodologie par point d'écoute, qu'en 2014. Il s'agira de préciser l'état de conservation des populations de ces espèces. Ainsi, les prestations attendues sont :

- Une synthèse bibliographique notamment en se rapprochant des organismes locaux menant des actions de conservation sur l'avifaune (Réserves naturelles, Associations) ;
- La reprise précise de la méthodologie par point d'écoute de l'étude « Mise en place d'un protocole de suivi du bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), GOR/PNR PC 2014 » ;
- Des inventaires de terrain pour la réalisation des points d'écoute, et le relevé de données nécessaires à l'établissement des fiches stations ;
- Une cartographie des espèces d'avifaune des milieux ouverts d'intérêt communautaire et patrimoniales ;
- L'évaluation de l'état de conservation des populations de bruant ortolan et une comparaison des résultats avec les campagnes 2008/2009 et 2014 ;
- La rédaction de « fiches espèces » et de « fiches stations » (détail des champs souhaités **Annexes C et D**) ;
- La présentation de l'étude lors du comité technique et du comité de pilotage Natura 2000 ;

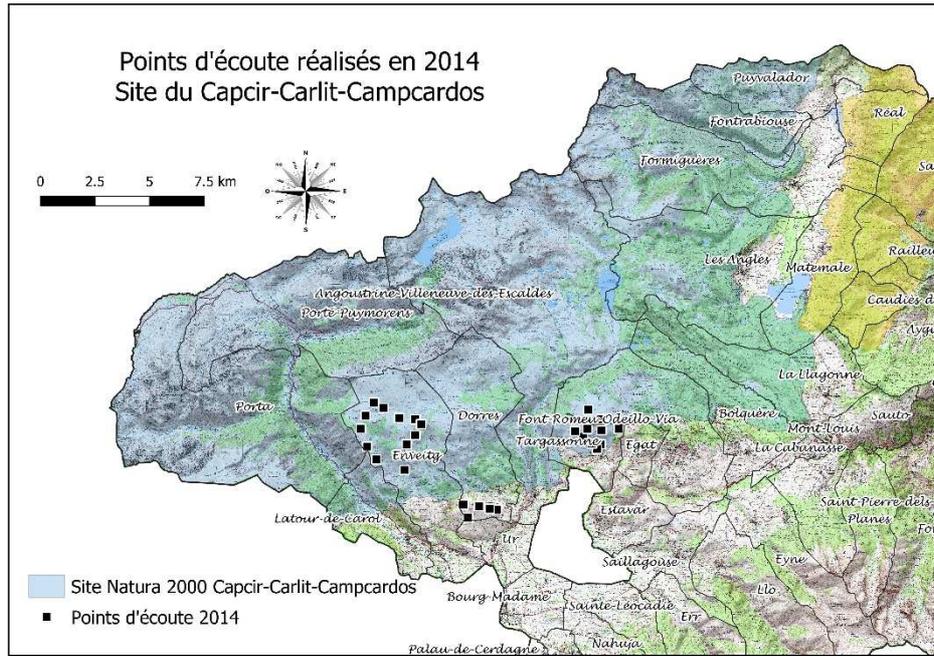


Figure 5 : Points d'écoute sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos

C. Calendrier de l'étude

Le prestataire devra réaliser les points d'écoute durant le printemps et l'été 2021. Les livrables seront attendus en décembre 2021. Les phases de concertation et de présentation des résultats s'étaleront du lancement de l'étude jusqu'à plus ou moins mars 2022.

Le prestataire devra fournir un calendrier précis résumant toutes les phases de l'étude qui seront calibrées en nombres de jours.

D. Mode opératoire et méthode d'observation

Le prestataire devra utiliser la même méthode que lors de l'étude de 2014.

Il s'agit du protocole des Indices Ponctuels d'Abondance (Blondel, Ferry & Frochot, 1970) mais en ramenant la durée du point d'écoute à 10mn, pour coller au plus près au protocole de l'étude de 2008/2009 (répétée en 2014). Il s'agira de noter tous les contacts auditifs ou visuels d'oiseaux durant une durée de 10mn. Les points d'écoute seront réalisés au lever du jour, dans des conditions météorologiques optimales (pas de pluie ni de vent). Autant que faire se peut, les relevés seront réalisés au plus près des dates du passage de 2008/2009/2014 (plus ou moins 10 jours).

Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site, sur la dangerosité de certains secteurs et sur les périodes de terrain. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

Le prestataire sera tenu d'informer le PNR PC de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

E. Données produites

Données numériques

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. **Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).**

Ces données permettront d'établir un fichier « excel » (qui sera fourni avec les autres livrables) compilant toutes les observations réalisées pendant l'étude (une fiche de relevé terrain pour chaque observation - enregistrements, captures et suivis télémétriques).

Données cartographiques

Le prestataire proposera un rendu cartographique des données. Il sera nécessaire de fournir à minima, les résultats cartographiques (métadonnées, cartes et couches SIG associées) suivants :

- Une carte des secteurs inventoriés ;
- Une carte de localisation des points de contact par espèce ciblée sur la zone d'étude ;

F. Analyse, définition des enjeux et préconisations de gestion

- Le prestataire devra rédiger une fiche station **pour chaque point d'écoute**. Il pourra s'appuyer sur une trame commune (**Annexe C**) et sur les fiches réalisées dans le cadre des études mises en œuvre sur les sites Natura 2000 du massif du Puigmal et du massif du Madres ;
- Le prestataire devra actualiser/rédiger une fiche espèce **pour chaque espèce cible**. Il pourra s'appuyer sur la trame commune (**Annexe D**) et sur les fiches réalisées dans le cadre des études mises en œuvre sur les sites Natura 2000 du massif du Puigmal et du massif du Madres. Les fiches devront lister et localiser, si possible, les habitats naturels favorables aux différents besoins des espèces. L'état de conservation des espèces et des habitats devra être précisé.
- Il devra réaliser la hiérarchisation des enjeux environnementaux de la Directive Habitats sur le site (habitats d'espèces et espèces) sur la base de la méthodologie développée au niveau régional par le CSRPN pour la DREAL. Des propositions pour l'évolution du FSD pourront être émises ;

G. Présentation de l'étude

Le prestataire présentera son étude lors d'un comité technique et lors du comité de pilotage Natura 2000.

IV. Format des rendus de l'étude

Un rapport d'étude comprenant, à minima :

- La méthodologie utilisée ;
- Une synthèse des résultats avec les différentes cartes ;
- La hiérarchisation des enjeux ;
- La description des menaces sur le site ;
- Les limites ou les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude ;
- Les fiches « station » ;
- Les fiches « espèce » - ajouts ou compléments - (état de conservation, menaces, etc. ...) ;
- Propositions d'actions de gestion et réalisation de fiches « action » ;
- Une bibliographie, un résumé de l'étude, etc.

Ce rapport sera remis en version numérique sous format word, pdf et en version papier. Le logo des financeurs devra être visible sur le rapport.

Le document d'objectifs s'adressant à des non scientifiques, la rédaction des rapports sera la plus claire possible. Des synthèses seront rédigées pour les parties les plus complexes. Les fiches « espèce » seront rédigées de manière scientifique et intégreront un résumé non technique pour le public non scientifique.

Il sera également demandé :

- Un fichier, au format « excel », rassemblant toutes les espèces identifiées lors des suivis acoustiques ;
- Les fichiers cartographiques au format « shp », compatibles avec QGIS et en projection Lambert 93 ;
- Une banque de photographies (jpg haute définition) réalisées pendant l'étude sur clé USB avec le contrat de cession des droits patrimoniaux d'auteur (**Annexe E**) ;
- Les différentes présentations réalisées dans le cadre des séances de concertation et de restitution aux formats 'ppt' et 'pdf'.

L'ensemble des livrables doit respecter le cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques (**Annexe F**).

V. Conditions générales

A. Calendrier de l'étude

Le prestataire proposera un calendrier pour réaliser la prestation décrite dans ce CCTP.

L'étude doit être terminée et facturée avant **le 10 décembre 2021**, compte tenu des impératifs administratifs et financiers de l'animation du site Natura 2000.

Pour les comités techniques et de pilotage, l'ensemble des documents de travail ou d'étude sur papier seront fournis au moins trois semaines à l'avance afin de permettre au PNR PC de les joindre aux convocations. Les dates de réunion seront définies en accord avec le prestataire pour permettre la tenue de ces délais. **Le comité de pilotage aura lieu à la fin de l'année 2021 ou début 2022 alors que le comité technique se déroulera plutôt en novembre 2021.**

B. Budget

Le budget dédié à cette prestation est évalué à un montant de **7 000 € TTC**.

C. Suivi du projet

Le projet est suivi par le comité de pilotage qui est l'organe décisionnel sur le site Natura 2000. Le prestataire devra assister et présenter son travail lors de deux réunions : un comité technique et un comité de pilotage.

Le prestataire tiendra régulièrement le commanditaire informé de l'état d'avancement du marché, et notamment des difficultés rencontrées pouvant remettre en cause le calendrier prévu.

Le commanditaire pourra être amené à venir sur le terrain afin d'accompagner le prestataire lors des suivis.

Le rapport sera relu par un comité de relecture formé spécifiquement pour cette étude. Le prestataire sera tenu d'envoyer une version du rapport et de tenir compte des remarques avant sa finalisation. Une période de minimum 2 semaines sera nécessaire pour la relecture.

D. Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM et la DREAL qui seront destinataires de toutes les données.

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

E. Documents mis à disposition

- Le DOCOB du site Madres, validé en 2005 et la mise à jour de la ZPS en 2009 ;
- Le DOCOB du site Carlit, validé en 2009
- Courbes de niveau par le MNT de la BD Topo, Orthophotos et autres données IGN disponibles au Parc (conventions nécessaires au préalable) ;
- Les données produites en 2008 et 2009 pour l'inventaire avifaune des ZPS Madres et Carlit ;
- L'étude sur la « Mise en place d'un protocole de suivi du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) », GOR/PNR PC 2014
- Cartographie précise et partielle des habitats naturels ;
- Cartographie de la structure de la végétation ;

Les différentes données numériques, notamment cartographiques, fournies par le PNR PC pour cette étude (orthophotos, Scan IGN, cartographie des habitats ...) ne pourront en aucun cas être conservées par le prestataire qui devra les restituer ou les détruire à la fin de l'étude. Un acte d'engagement formalisera les conditions de mises à disposition.

VI. Propositions : rendus attendus, jugement et délais

A. Réponse attendue

Le rendu de l'offre en réponse au présent cahier des charges se composera des éléments suivants :

- Le cahier des charges et ses annexes signées ;
- Un devis signé incluant tous les frais ;
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant les différentes variantes et options (10 pages maximum) ;
- Un calendrier de réalisation du marché ;
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges ;
- Les CV de l'équipe intervenante.

B. Critère de sélection

L'offre du prestataire sera analysée au regard des critères suivants :

Critère de sélection	Pourcentage de la note
Offre technique	60%
Prix	20%
Délais	20%

C. Délais d'envoi des propositions

L'offre en réponse au présent cahier des charges, accompagnée des différentes pièces demandées, **devra être remise de façon effective avant le 19 mai 2021, 12h00**, par courriel à l'attention de Hermeline Malherbe, Présidente du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes, via guilhem.laurents@parc-pyrenees-catalanes.fr et patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr

Pour toute question technique, n'hésitez pas à contacter Guilhem Laurents par mail – guilhem.laurents@parc-pyrenees-catalanes.fr - ou par téléphone - 0468049760 -.

VII. Annexes

Annexe A : Liste des espèces proposées au FSD de la ZPS du massif du Madres-Coronat

Annexe B : Liste des espèces proposées au FSD de la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos

Annexe C : Trame d'une fiche station

Annexe D : Trame d'une fiche espèce

Annexe E : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

Annexe F : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Annexe A : Liste des espèces proposées au FSD de la ZPS du massif du Madres-Coronat

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	A 092
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A 091
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A 246
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A 072
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A 379
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A 082
Chouette Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	A 223
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A 080
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	A 346
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A 224
Faucon crecerellette	<i>Falco naumanni</i>	A 095
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A 103
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A 302
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A 215
Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>	A 108
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A 076
Lagopède alpin des Pyrénées	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	A 407
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A 074
Percnoptère d'Egypte	<i>Neophron percnopterus</i>	A 077
Perdrix grise des Pyrénées	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	A 415
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A 236
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 338
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A 255
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A 078
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	A 079

Annexe B : Liste des espèces proposées au FSD de la ZPS Capcir-Carlit-Campcardos

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	A 092
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	A 091
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A 246
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A 072
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A 379
Chouette Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	A 223
Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A 080
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	A 346
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A 302
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	A 026
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>	A 104
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	A 076
Lagopède alpin des Pyrénées	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	A 407
Perdrix grise des Pyrénées	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	A 415
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A 236
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A 338
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	A 255
Pluvier guignard	<i>Eudromias morinellus</i>	A 139
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	A 078

Annexe C : Trame d'une fiche station

Deux photos

Localisation :

- Localisation GPS (vision de l'ensemble du site Natura 2000 d'une part et localisation plus précise sur orthophoto d'autre part)
- Commune
- Lieu-dit
- Coordonnées GPS
- Identifiant GPS
- Altitude
- Exposition
- Pente
- Humidité

Description :

- Type d'habitat
- Gestion
- Recouvrement de la végétation par strate (graphique)

Observations :

- Date du relevé
- Espèces relevées
- Commentaires
- Préconisation

Annexe D : Trame d'une fiche espèce

Les fiches espèces devront être attractives et rédigées de façon à être accessibles pour un public non spécialiste. Elles ont pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant les espèces de la Directive habitats et oiseaux connus sur le site.

- Nom latin et nom vernaculaire (genre/espèce sous espèce/ordre/famille)
- Cartographie de répartition au niveau national et/ou européen
- Photo de l'espèce
- Code Natura 2000
- Statut de protection
- Caractéristique biologique de l'espèce
- Physionomie et structure de la population
- Description de l'habitat de l'espèce
- Présence et superficie sur le site
- Etat de conservation de l'espèce
- Menaces sur le site
- Préconisations de gestion
- Etudes et suivis à réaliser

Annexe E : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

**ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET
LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES**

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide – 66 360 Olette

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de **l'étude de l'entomofaune « d'intérêt communautaire » du massif du Madres-Coronat.**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos et Madres-Coronat ;

CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante : © X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires

Le photographe	Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Madame Hermeline MALHERBE
----------------	---

Annexe F : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Dans le cadre de l'étude nommée ci-dessous :

Suivi des populations de bruant ortolan au sein des ZPS FR9112026 « Massif du Madres-Coronat » et FR9112024 « Capcir-Carlit-Campcardos », tout rendu cartographique devra s'accompagner de la fourniture des fichiers de données géoréférencées ayant conduit à sa réalisation, s'il y a lieu des données alphanumériques selon le présent cahier des charges.

Il énonce les conditions minimales pour que les données cartographiques et alphanumériques soient intégrées et utilisables par le PNRPC.

Support

Les données cartographiques et alphanumériques devront être restituées sur **Clé USB**. Un sommaire listant le contenu des fichiers (format : **.doc** ou **.pdf**) sera fourni dans le dossier.

Fichier de couche

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser **_**).

Format

Les fichiers seront fournis dans le format suivant : **.shp** compatible avec QGIS.

S'ils existent, les fichiers **.lyr** et **.mxd** devront être fournis et être compatibles avec QGIS.

Système de projection

Les données doivent être géoréférencées dans le système de projection suivant : **Lambert 93**.

Métadonnées

Les fichiers de données géoréférencées doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

Cartes

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser **_**).

Format

Les fichiers des cartes doivent être fournis aux formats suivants : **.jpg** ou **.pdf**.

Éléments constitutifs

Chaque carte devra comporter les éléments suivants :

- Titre (concis et précis)
- Logo du PNRPC et du prestataire
- Sources
- Échelle sous la forme d'une barre d'échelle
- Indication de la direction du Nord
- Légende

En cas d'ajout d'un cartouche comportant une sous-carte, celle-ci doit comporter une barre d'échelle.

Métadonnées

Les fichiers des cartes doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la carte (personne et organisme)
- Date de création de la carte
- La date de validité des données représentées (début et fin)
- Échelle de la carte
- Un résumé sur l'élaboration de cette carte (liste des fichiers vecteurs et raster utilisés, etc.)

Données Alphanumériques

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

Format

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis au format **.xls** compatibles avec la suite Office.

Métadonnées

Les fichiers de données doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments décrits dans le cahier des charges SIG de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>).

Propriété des données

Le PNRPC est propriétaire des données cartographiques et alphanumériques créées par le prestataire. Durant et après la prestation, le prestataire s'interdit toute divulgation, communication ou mise à disposition totale ou partielle des fichiers créés lors de la prestation à des tiers pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation écrite expresse du propriétaire.